

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 229

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes
Autor: Daucourt, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES*

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Cette bulle du pape Léon X est encore aujourd'hui conservée aux archives de l'Évêché à Berne. Elle est écrite, sur parchemin, d'une belle écriture et porte la date du 7 octobre 1518.

Voici la traduction de ce document si important qui trouve ici sa place :

• Léonard, par la miséricorde de Dieu, cardinal et prêtre de Saint Pierre des Liens.
• A tous les habitants du lieu du Noirmont, de la paroisse de Saint-Jean de Montfaucon, du diocèse de Bâle, très chers en Jésus Christ, salut en Notre Seigneur. — On nous a présenté naguère une supplique où vous dites que, l'Eglise paroissiale de la bienheureuse Vierge Marie de Saignelégier, qui est filiale de l'église paroissiale de Montfaucon, et éloignée du Noirmont d'une lieue; c'est là que vous devez assister aux divins offices et recevoir les sacrements de l'Eglise. Le chemin est difficile et dangereux, vous devez traverser des montagnes. En hiver surtout l'adon-dance des neiges et des glaces, les ouragans ne vous permettent d'arriver à l'église pour entendre la messe et recevoir

les sacrements qu'au prix des plus grands dangers surtout pour les vieillards, les infirmes et les femmes enceintes, qui doivent passer les dimanches et fêtes sans messe et sans sacrements. Les infirmes meurent sans viaticque, les enfants sans baptême, ce qui est très affligeant et très préjudiciable au salut des âmes. •

• On a demandé au Siège apostolique de permettre l'érection de fonts baptismaux dans la chapelle de Saint Hubert au Noirmont, comme c'est l'usage, d'y conserver le vénérable Sacrement de l'Eucharistie, avec la révérence et l'honneur qui lui sont dus, d'y faire célébrer la messe et les autres offices divins par le chapelain ou par un autre prêtre désigné par vous, qui vous administrerait les sacrements de l'Eglise et procéderait à votre sépulture.

• C'est pourquoi, voulant obvier aux dangers auxquels les corps et les âmes des habitants de cette localité sont exposés, et pourvoir à leur salut, vous avez adressé une humble supplique au Siège apostolique pour apporter un remède opportun à ces maux.

• Nous donc considérant que nous devons accueillir favorablement les prières qui ont pour but le salut des âmes, nous recevons avec bienveillance vos supplications et par l'autorité du Seigneur Pape qui nous en a spécialement chargé de vive voix, Nous vous accordons la faculté d'ériger dans la chapelle de Saint-Hubert, des fonts de baptême, d'y garder le Saint-Sacrement dans un lieu convenable, un cimetière bénit, de faire célébrer dans cette chapelle

la messe et les saints offices, tous les dimanches et fêtes, même à Pâques et autres jours, toutes les fois qu'il sera opportun, par un chapelain et par un autre prêtre capable, séculier ou régulier, d'y recevoir l'Eucharistie et autres sacrements de l'Eglise, même le jour de Pâques, réservés toutefois les droits de l'église paroissiale et sans préjudice d'autrui, de sorte que vous ne soyez pas tenus de vous rendre à l'église paroissiale pour la messe et les sacrements même le jour de Pâques et que ni l'ordinaire ni le curé ne puisse vous y contraindre. Par la teneur des présentes. Nous vous accordons cette faveur à vous et à vos successeurs dans ce district à perpétuité...

• Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous le sceau de notre office aux nones d'octobre, la cinquième année du Seigneur Pape Léon X .

L'évêque de Bâle, Christophe d'Utenheim admit comme authentique, la bulle du pape, le 24 décembre 1518.

Fiers d'avoir obtenu cette faveur du Saint-Siège, les gens du Noirmont installèrent un chapelain dans leur commune, lui firent une dot convenable. L'évêque lui-même y ajouta deux bichots de grain de sa dîme du Noirmont. Ce n'était pas assez pour les gens du Noirmont d'avoir une chapellenie, ils voulaient une paroisse indépendante avec les Bois. En 1593, on comptait, au Noirmont,

560 paroissiens payant les charges publiques. Les habitants envoyèrent une nombreuse députation au prince-évêque de Bâle, Christophe de Blarer, pour le prier de faire

Aïcha. Quant à ton amie, elle supportera, sans se plaindre jamais, les tourments, les perpétuels sacrifices, pourvu que le soleil de l'espérance luisse pour ses enfants. Yamina n'a plus qu'un amour, c'est l'amour maternel, l'amour sauvage de la lionne, qui se laisserait arracher le cœur et sucer jusqu'à la dernière goutte de son sang, pour que Alim et Aïcha ne subissent pas l'avilissement honfleur auquel leur mère est livrée... Je ne te parle pas de Mohamed, amie. Mohamed a douze ans, et Mohamed, d'après les lois du Coran, est presque un homme, hélas !

Un silence effrayant se fit dans le gourbi. Renée pensa que la solitude calmerait la désespérée ; elle se leva, la musulmane en fut autant.

— Je te laisse, Yamina. A bientôt !... Quoi qu'il advienne, je te serai fidèle.

— A bientôt ! répondit la pauvre esclave.

XIII

La Française quitta Yamina ; mais les senteurs parfumées ne frappèrent pas son odorat ;

la campagne ne lui révéla pas ses beautés ; le ciel bleu ouaté n'avait pas assez de puissance pour réchauffer ses membres tremblotants ; elle frissonnait ; le frou-frou de l'aile de l'oiseau l'effrayait.

S'en apercevait-elle ? Non.

Ses yeux ne voyaient qu'une chose : une femme vivante, une pauvre créature pendue entre terre et toit ; et son cœur saignait.

Comprenant son impuissance pour offrir à la musulmane autre chose que ce qu'elle lui donnait, oh ! de toute son âme, l'affection tendre et forte que rien ne dissout, la jeune femme attendit son mari.

Il lui tardait de rendre compte du tableau qu'elle ne pouvait enlever devant ses yeux.

L'ingénieur revint.

Mme et M. Lecouteux partirent. Renée et Louis reprirent leur vie à deux, leur vie calme, douce, réconfortante, reposante ; car, si le bruit tumultueux ne les tentait aucunement, l'union la plus forte les unissait et consolidait chaque jour leur affection.

Lorsque Renée, orpheline, s'était mariée au

— Tu parles le langage des anges, Renée ; mais, de même que les monstres ne connaissent pas le remords, le maître ne se repent jamais, crois-moi... Il recommanderait ce soir, si je commettais le moindre manquement.

Elle ajouta, hésitante :

— Je voudrais te garder encore longtemps ; mais Abdallah penserait que tu t'apitoies sur Yamina ; laisse-la à son triste sort : Allah le veut ainsi !

— Je t'arracherai à cette vie. Yamina, devrais-je y employer des mois entiers ! devrais-je pour la rédemption, m'astreindre au plus pénible des labours !

— Yamina désirerait de toute son âme que l'étoile de la douleur ne guidât pas Alim et